



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Grand Est**

<b>Avis DEP n° 2023 - 40</b>		
<b>Avis direct</b> (expert délégué)	<b>Objet :</b> Moselle (57) - Perturbation intentionnelle par drone d'oiseaux protégées des milieux agricoles - Fédération Départementale des Chasseurs	<b>Avis :</b> Favorable avec recommandation
<b>Date :</b> 25/07/2023		

### **Contexte**

Le projet DETECFAUNE dans lequel s'inscrit la demande vise à détecter par drone la présence de faons dans les parcelles agricoles. L'objectif est d'établir un modèle prédictif des risques de destruction de la faune au sein des parcelles agricoles en tentant de déterminer les secteurs, au sein d'une parcelle, qui présentent la plus forte probabilité de présence de la faune en fonction des structures agroécologiques voisines.

Ce projet a vocation à être étendu à des espèces d'oiseaux protégées, raison de la demande de dérogation.

Les espèces concernées sont :

- Circus pygargus – Busard cendré
- Circus cyaneus – Busard St Martin
- Circus aeruginosus – Busard des roseaux
- Bubo bubo – Grand Duc d'Europe

La demande mentionne également l'espèce Numenius arquata – Courlis cendré

Une demande similaire est déposée par la LPO Anjou dans le cadre du suivi Rôle des genêts et pour laquelle la fédération départementale des chasseurs de Moselle sera bénéficiaire.

Ce projet vient compléter des projets existants notamment en Bourgogne Franche-Comté.

### **Questions au CSRPN**

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- L'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique des espèces ?
- L'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces dans son aire de répartition naturelle ?

## **Supports de réflexion**

Dossier communiqué par la DREAL

## **Analyse du CSRPN**

*Rapporteur : Maurine Wagner, commission espèces protégées du CSRPN Grand Est*

Étude de faisabilité intéressante, avec un protocole détaillé pour les oiseaux nicheurs au sol et les mammifères ciblés. En revanche trop peu d'éléments sont apportés concernant le Hibou Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*), un avis est donc difficile à émettre concernant cette espèce.

## **Avis du CSRPN**

Favorable pour les oiseaux nicheurs et les mammifères visés dans l'étude de faisabilité ;

## **Recommandations**

Effectuer une nouvelle demande pour le Hibou Grand-duc d'Europe.

Laurent Godé, expert-délégué, président de la  
commission Espèces Protégées du CSRPN Grand Est

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a long horizontal stroke.